



CONTRAT D'ARTISTE-INTERPRÈTE ET LETTRE D'ADHÉSION AU CODE
DES TARIFS ET CONDITIONS POUR LES ARTISTES-INTERPRÈTES
DANS LES ENREGISTREMENTS AUDIO (« LE CODE AUDIO »)

PRODUCTEUR _____
NOM DE LA COMPAGNIE _____

REPRÉSENTANT
AUTORISÉ
DU PRODUCTEUR _____
NOM _____
TITRE _____

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE _____
COURRIEL _____

CONTRAT AVEC _____ FOURNIR LES SERVICES DE
ENTREPRISE DE SPECTACLE, LE CAS ÉCHÉANT

ARTISTE-INTERPRÈTE _____
NOM _____ ADRESSE _____

N.A.S. _____ N° ACTRA _____

ÂGE (si moins de 18 ans) _____ Tuteur légal _____ N° T.P.S./T.V.H. _____ N° T.V.Q. _____

AGENT _____ ADRESSE _____

TÉLÉPHONE _____

COURRIEL _____

NATURE DE LA PRODUCTION

- SECTION B - LIVRES AUDIO
- SECTION C - AUDIOGUIDES
- SECTION D - MUSIQUE ET OEUVRES CHORALES
- SECTION E - APPRENTISSAGE ÉLECTRONIQUE ET À DISTANCE
- SECTION F - DRAMA, COMEDY, VARIETY,
NEWS & CURRENT EVENTS
- SECTION G - GPS, IN-HOUSE & IN-TRANSIT ANNOUNCEMENTS,
POLLING, RECORDED & INTERACTIVE MESSAGING,
ROBO-CALLS, TELEPHONY
- SECTION H - MARCHANDISE
PRODUITS DESTINÉS À DES FINS COMMERCIALES

TITRE DE LA PRODUCTION OU DE L'ÉMISSION _____ DURÉE DE LA PRODUCTION OU DE L'ÉMISSION : _____

SI UNE SÉRIE, Nbre TOTAL D'ÉPISODE OF EPISODES _____ TITRE DE L'ÉPISODE OU NUMÉROS _____

Nbre D'ÉPISODES GARANTIES À L'ARTISTE-INTERPRÈTE _____

NATURE DE L'ENGAGEMENT

RÔLE _____ CATÉGORIE DE PERFORMANCE _____ Nbre DE DÉDOUBLEMENT _____

DATE(S) DE L'ENGAGEMENT _____

DATE(S) DE RÉPÉTITIONS _____

TARIFS: SESSION _____ HORAIRE _____ TEMPS SUPPLÉMENTAIRES _____ SESSIONS ULTÉRIEURES _____ RÉPÉTITION _____

AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES _____

Le producteur reconnaît que l'artiste-interprète est membre de l'Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio (« ACTRA ») et qu'à ce titre, l'artiste-interprète a l'obligation de travailler en conformité avec les directives, les règlements et les codes promulgués par l'ACTRA, y compris les modalités contenues dans le Code audio de l'ACTRA (le « Code »), qui peut être consulté, téléchargé et imprimé sur le site Web de l'ACTRA à l'adresse www.actra.ca. Le Producteur accepte que l'engagement de l'artiste-interprète dans la production sera assujéti aux modalités et conditions contenues dans la présente Lettre d'adhésion et dans le Code. Ces modalités comprennent (entre autres) l'exigence pour le propriétaire du titre de la production d'accorder une sûreté à l'agent de l'ACTRA, l'ACTRA Performers' Rights Society (« ACTRA PRS »). Cette sûreté est accordée à l'ACTRA PRS pour garantir l'obligation du producteur de payer tous les droits et tarifs requis en vertu du présent Code, y compris, sans s'y limiter, les droits précisés dans le Rapport de remise (annexé au présent Contrat d'artiste-interprète et lettre d'adhésion en tant qu'Annexe « A ») et l'« Entente de sûreté » (annexé en tant qu'Addition « A »). La présente Lettre d'adhésion et le Code constituent l'intégralité de l'entente entre le Producteur et l'Artiste-interprète concernant le rôle de l'Artiste-interprète dans la Production et remplacent tous les ententes, arrangements et discussions antérieurs, oraux ou écrits, entre le Producteur et l'Artiste-interprète concernant le rôle de l'Artiste-interprète dans la Production. Il est expressément convenu que rien dans la présente Lettre d'adhésion n'obligera l'artiste-interprète à accepter ni ne le soumettra à une rémunération ou des conditions de travail inférieures aux normes minimales de rémunération et de conditions de travail spécifiées dans le Code.

NOM DU PRODUCTEUR OU DE SON REPRÉSENTANT
(SVP IMPRIMER)

SIGNATURE DE L'ARTISTE-INTERPRÈTE

SIGNATURE DU PRODUCTEUR OU DE SON REPRÉSENTANT

DATE

DATE

ENVOYEZ UNE COPIE AU BUREAU LOCAL DE L'ACTRA AVEC LE CHÈQUE DE REMISE
ENFERMER UNE COPIE DU CHÈQUE DE L'ARTISTE-INTERPRÈTE